

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIE/VOIX**VOTONS !****4h d'EPS****Suppression
des mesures
"choc des
savoirs"****Recrutements et
résorption de la
précarité****Revalorisation
indiciaire****Construction,
renovation
d'équipements
sportifs****Justice fiscale
et
développement
des services
publics****Abrogation de la
réforme des
retraites**LE RN AU POUVOIR, UN
PROBLÈME POUR L'ÉCOLE ?

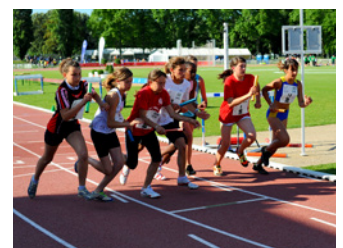
P. 7

UN ESPACE DE CONQUÊTES
DOIT S'OUVRIRE !

P. 8

CHOC DES SAVOIRS,
CONTINUER LA BATAILLE
LOCALEMENT

P. 9

RENTRÉE 2024 -
MÉMO COORDO

P. 10-11

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE!

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Turlélie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPF - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France, 75011 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 072 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : ins'ign 2022 • Merci à Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste • Pierrick, professeur d'EPS, Mairie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

LA SÉCU DANS LA CONSTITUTION

« Les députés communistes craignant son démantèlement progressif veulent faire entrer la « Sécu » dans la Constitution » (BFM, 06/05). Cette proposition de loi est portée par le député Pierre Dharréville « car, aujourd'hui, la Sécurité sociale ne figure « dans la Constitution que par ce qu'elle coûte », justifie le parlementaire des Bouches-du-Rhône (L'Humanité, 28/05). Mais la proposition « a été rejetée par une alliance des voix du RN, de la droite et des macronistes » (L'Humanité, 22/05).

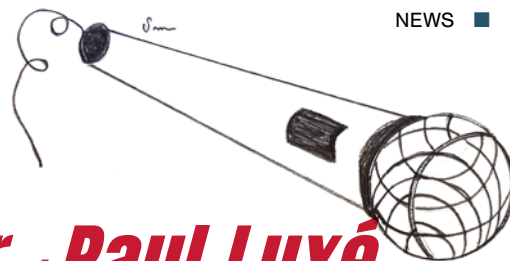
LA FACE CACHÉE DE LA SIMPLIFICATION

« Plusieurs normes environnementales sont remises en cause par le projet de loi de simplification de la vie économique, qui arrivera à l'Assemblée nationale en juillet » (Reporterre, 07/06). « Avec cette notion, déclinée dans tous les domaines, le gouvernement sous-entend que les normes, en particulier celles qui concernent les entreprises, seraient nécessairement un fardeau, qui entraverait la compétitivité, l'atteinte du plein-emploi ou encore la croissance économique » (Libération, 24/04). « L'une des mesures phares consisterait à réduire encore les délais de saisie des prud'hommes, déjà considérablement rabotés, passés de trente ans à cinq ans (2008), puis deux ans (2013), et un an (2017) » (L'Humanité, 11/03).

MEXIQUE

« Claudia Sheinbaum est entrée dans l'histoire dimanche 2 juin, en étant élue première présidente du Mexique » (La Nouvelle République, 09/06). « La nouvelle présidente du Mexique est une battante, une scientifique et une militante de la première heure » (L'Humanité, 03/06). Après des études et un doctorat en sciences de l'environnement, « elle devient membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) ». Les résultats des élections ont donné une large victoire à Claudia Sheinbaum, « son élection est un symbole très fort dans une société où les femmes sont particulièrement victimes de violences : dix femmes sont assassinées chaque jour au Mexique selon l'ONU » (France Info, 03/06).

@ fabrice.allain@snefsu.net



Castor et Paul Luxé

Entretien par la barbichette

M. Luatton, bonjour, vous êtes le papa d'Eva que nous lisons régulièrement dans nos pages. Vous êtes enseignant d'EPS, pouvez-vous brièvement vous présenter ?

Je suis en fin de carrière, j'ai 58 ans. Bon en vérité, avec l'âge de la retraite qui recule, cela fait 3 ans d'affilée que je suis à 6 ans de la retraite !

Dans ma jeunesse j'étais 2^{ème} ligne, donc le travail le nez dans le terrain ça me connaît. J'aime le hors classe : UNSS, séjour,...

Je n'aime pas briller, j'aime mon métier sans être encore exceptionnel !

Où en êtes-vous de vos pratiques de terrain ?

Suite à une dernière discussion avec mes IPR, il m'a été conseillé de moderniser mes pratiques avec des formes de pratiques scolaires innovantes. Je vais donc programmer, dès la rentrée de septembre, l'APSA saut en largeur. Pour que la fiche certificative bac soit validée, le barème sera basé sur la longueur des foulées en pas chassés réalisés par les Égyptiens au 1^{er} siècle av. J.-C., car je suis attaché au patrimoine culturel cher au SNEP.

Arrivez-vous à travailler en équipe ?

Hélas, des vraies tensions existent dans mon équipe EPS, j'ai donc dû acheter mon matériel perso, mais pour un multi-usages. Mes plots servent pour mes séances mais me servent aussi de sonotone pour mieux entendre la télé chez moi, car en ce moment, j'ai vraiment mal aux oreilles avec les messages de nos politiques. Enfin, avec quelques autocollants syndicaux, ces plots me servent aussi de porte-voix pour manifester, et il y a de quoi gueuler fort en ce moment, il n'y a pas dix solutions !

Avec cette recyclerie personnelle, je pourrais labéliser mon plot « écoresponsable », en écho avec le dernier Contrepied « EPS et environnement ».

Dernière question, pouvez-vous nous faire un petit bilan de cette année ?

Alors, j'ai connu autant de ministres de l'Éducation Nationale cette année que pendant ma carrière de prof ! J'ai connu un de ces ministres devenir 1^{er} ministre dans la foulée, une belle foulée peut amener très loin, preuve que l'EPS est utile. Mais bon, cependant, je trouve que l'on recule, on m'annonce des groupes de niveaux pour la rentrée prochaine. J'espère faire partie du groupe des profs de haut-niveau !

Euh non, M. Luatton, il s'agit des groupes de niveaux pour les élèves...

/ SOMMAIRE /

News //3

- Et pendant ce temps là...
- La chronique de Castor et Paul Luxé

Édito //5

- L'Extrême droite est à la porte, mobilisons-nous !
- S'engager pour peser dans le rapport de force

Actualités //6-9

- Face au danger de l'Extrême droite : vers un Front Populaire ?
- Le RN au pouvoir, un problème pour l'École ?
- La honte ou la dérive !
- Un espace de conquête de nouveaux droits doit s'ouvrir !
- Je ne peux pas aller voter : je fais une procuration.
- Choc des savoirs, continuer la bataille localement...
- Mixité sociale en collège : le problème du privé

Dossier : rentrée 2024 - Mémo coordo //10-11

Corpo //12

- Mutations Inter 2024 : bientôt le clap de fin !
- Santé : se réapproprié notre métier

Sport Scolaire //13

- UNSS, une crise qui dure
- Une classe exceptionnelle pour toutes et tous : une lutte à faire vivre !

Formation //14

- Enseignement Sup et école : des attaques contre le service public national
- Pour l'emploi des jeunes, pétition

Actualités //15

- Effet JOP : quel accueil dans les clubs à la rentrée
- JOP 2024 : analyse du SNEP-FSU
- Israël aux JOP de Paris : le SNEP-FSU refuse le « deux poids, deux mesures »



LE SNEP-FSU AVEC LES CANDIDAT·ES DU CAPEPS

Tous les ans, des militant·es du SNEP-FSU se rendent à Vichy pour les oraux du CAPEPS. C'est le moment de prendre un premier contact et d'échanger avec de futur·es collègues. Sur les réseaux sociaux, de plus en plus de candidat·es, souvent contractuel·les par ailleurs, cherchent des informations sur le concours, leur carrière ou tout simplement sur les sujets passés lors des différentes sessions. Le SNEP-FSU les renseigne tout en apportant un regard critique sur les réformes en cours et leurs conséquences, mais aussi sur les apports théoriques, via par exemple les fiches oral 3. Ces dernières, mises à jour pour cette session 2024, connaissent un grand succès et sont reprises par bon nombre d'INSPE : une première attache positive avec notre syndicat !

Ce lien avec la profession, dès le statut d'étudiant·e, le SNEP-FSU y tient, tant pour la richesse des échanges et pour l'aide que nous pouvons apporter que pour les actions que nous pouvons construire ensemble. Si vous connaissez des jeunes, encouragez-les à s'abonner à nos réseaux : Facebook, Instagram, Twitter ou YouTube, ils sont un moyen particulier de créer et d'entretenir le lien syndical !

@ dominique.parville@snepfusu.net

LE LIVE DU SNEP-FSU
facebook.com/snepfusu

CHOC
des **SAVOIRS**
C'est **NON !**

NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES

"POUR METTRE EN ÉCHEC LE CHOC DES SAVOIRS" DANS LES ÉTABLISSEMENTS

WEBINAIRE
JEUDI 20 JUN
18H-19H30

POUR S'INSCRIRE
C'EST ICI



L'EXTRÊME DROITE EST À LA PORTE, MOBILISONS-NOUS !

Près de 40 % pour l'Extrême droite en France aux élections européennes, bien triste image pour la France alors que se sont déroulées les cérémonies de commémoration du débarquement de Normandie mettant fin à la seconde guerre mondiale, période sombre où l'Extrême droite a exercé le pouvoir. Non, l'Extrême droite n'est pas une alternative, non l'extrême droite n'a pas changé, elle continue de promouvoir des politiques d'exclusion, de domination, des politiques libérales qui se font contre les travailleurs-euses et se positionnera toujours contre l'intérêt général, les services publics et contre le droit des femmes.

La décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'assemblée, avec le risque qu'il fait prendre à la France de se retrouver avec un gouvernement d'Extrême droite doit tous et toutes nous interpeller. Après l'effet de sidération, malgré la peur qui nous habite, nous devons prendre nos responsabilités et continuer de porter dans le paysage politique et auprès de nos collègues nos revendications syndicales sur les questions de services publics, de la Fonction publique, de l'École, des droits des personnels, de l'EPS, du sport. Nous devons remettre au centre les questions de solidarité et de redistribution des richesses pour plus d'égalité et de justice.

Les 30 juin et 7 juillet nous serons appelés-eux aux urnes : usons massivement de notre droit de vote et participons ainsi à construire une alternative aux politiques actuelles qui produisent toujours plus de misère, terreau toujours fertile de l'Extrême droite.

Édito écrit le 12 juin 2024

@ coralie.benech@snepfusu.net

S'ENGAGER POUR PESER DANS LE RAPPORT DE FORCE

En organisant le monde du travail, le syndicalisme est un acteur du progrès social. Ce dernier est indispensable pour une société juste. « Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale »⁽¹⁾.

La baisse des adhésions syndicales (amorcée depuis les années 80) est le premier facteur du développement des inégalités de revenus⁽²⁾. Ces inégalités renforcent les injustices, creusent le ressentiment, fragmentent nos sociétés.

Pour peser dans les rapports de force actuels et à venir, il est incontournable de renforcer le syndicalisme. Si ce n'est déjà fait, syndiquez-vous : un acte concret pour construire l'avenir.

Le SNEP-FSU ouvre la possibilité de se syndiquer dès ce mois de juin pour l'année 2024/2025. Anticipons l'avenir.



(1) Organisation Internationale du Travail, 1919

(2) « Le pouvoir et le peuple », 2015



FACE AU DANGER DE L'EXTRÊME DROITE : VERS UN FRONT POPULAIRE ?

Le score de l'Extrême droite en Europe et surtout en France avec près de 40 % des suffrages aux élections européennes, est très inquiétant. À l'issue des résultats, la décision de Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale est périlleuse et dangereuse dans le contexte. Il rend possible dès maintenant l'arrivée de l'Extrême droite au pouvoir. Pour le SNEP-FSU, cette perspective n'est pas envisageable. L'Extrême droite est l'ennemie des travailleurs et des travailleuses, des peuples comme en attestent ses votes tant au parlement européen qu'à l'Assemblée Nationale : contre l'indexation des salaires et pensions sur l'inflation, l'augmentation du SMIC et minima sociaux, le rétablissement de l'ISF, les droits des femmes, l'environnement... Contrairement à ce que certains-es (politiques, médias) voudraient nous faire croire, l'Extrême droite n'a pas changé et elle met en péril notre démocratie, notre modèle social.

Les organisations syndicales n'ont eu de cesse d'alerter sur les effets ravageurs des politiques libérales menées qui génèrent toujours plus de précarités et d'exclusions. Les organisations syndicales ont dénoncé la déliquescence du dialogue social, la montée de l'autoritarisme et les attaques aux

libertés qui ont grandement contribué à la crise démocratique que nous vivons aujourd'hui.

Face à un tel danger, la CFDT, la CGT, la FSU, l'UNSA et Solidaires ont décidé de prendre leur responsabilité en exprimant clairement leur opposition aux thèses et projets de l'Extrême droite. **Mais au-delà, ces 5 organisations syndicales ont posé dans leur communiqué un corpus revendicatif commun qui appelle une réponse politique sur ses axes programmatiques :**

- Augmenter les salaires et les pensions,
- Revenir sur la réforme des retraites et sur celles de l'assurance chômage,
- Défendre nos services publics et en garantir l'accès à toutes et tous sans condition de nationalité et sur tout le territoire. Notre école, notre recherche, notre système de santé, de prise en charge de la dépendance, notre système de justice sont asphyxiés et ont besoin d'investissements massifs,
- Mettre fin à la verticalité du pouvoir en commençant par restaurer la démocratie sociale à tous les niveaux, entreprise, branche, territoire et interprofessionnel,

- Mettre en place des mesures de justice fiscale et notamment taxer les super-profits, dividendes et rachats d'actions,
- Instaurer enfin l'égalité salariale et éradiquer les violences sexistes et sexuelles,
- Instaurer le droit à la régularisation pour tous-tes les travailleurs et travailleuses étranger-es sur la base d'un certificat de travail,
- Relocaliser et transformer notre industrie pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux en la protégeant du dumping social, fiscal et environnemental,
- Créer de nouveaux droits pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'anticiper les transformations environnementales et de sécuriser leur emploi.

La FSU est aussi partie prenante d'expressions avec les associations et ONG qui s'engagent à combattre l'Extrême droite.

L'Extrême droite n'est ni une alternative, ni une solution. La FSU, avec le mouvement social, est pleinement engagée aux côtés des forces portantes des perspectives de progrès social et environnemental et répondant aux aspirations de la population.



LE RN AU POUVOIR, UN PROBLÈME POUR L'ÉCOLE ?

L'axisme, l'islamo-gauchisme, le wokisme, le pédagogisme, l'éducation à la pornographie... l'extrême droite est toujours à la recherche de mots très dur pour disqualifier l'École, jugée, avec l'immigration, responsable de tous les maux. « Parents vigilants », le groupuscule zemmourien, visant soi-disant à « protéger les enfants dans l'école » est un exemplaire de ces dérives de l'extrême droite et s'attaque frontalement à des enseignant-es en distillant mensonges sur mensonges... mais dans l'objectif de détruire l'école publique, peu importe la vérité, il faut produire un choc et faire le buzz...

« Dénoncer » pour mieux installer la nécessité d'un changement radical, telle est la stratégie de l'extrême droite. Le programme du Rassemblement National (RN) affiche donc une volonté de « restaurer » l'École de la République. Mais comment ?

Fin du statut

D'abord en transformant les enseignant-es en « fidèles exécutants de programmes politiques ». L'enseignant-e devient simple courroie de transmission sans liberté ni prérogative. Il/elle doit donc être un-e fonctionnaire se contentant de fonctionner et délivrer un contenu qui sera défini strictement en dehors de lui/elle avec des méthodes qui lui seront imposées (programme du RN 2017 : « reprendre en main le contenu et les modalités des enseignements »). Il s'agit ici ni plus ni moins que de la fin du statut !

Cette École construite pour un nationalisme exacerbé repose sur l'écriture d'un récit subjectif qui sera enseigné aux élèves. « L'école comme vecteur de transmission de l'histoire de France et de son patrimoine » n'est pas l'École de l'émancipation de la jeunesse !

Dans le primaire ce sera « priorité absolue » pour le français, les mathématiques et l'histoire de France, dans tous les niveaux seront supprimés langues et culture d'origine... Ces priorités couplées avec la volonté de tri précoce marquent la fin de la démocratisation de l'École, d'une culture commune et

de la recherche du plus haut niveau de qualification pour toutes et tous.

Mise au pas et aggravation des inégalités

Pour les enseignant-es ce sera « renforcement de l'exigence de neutralité absolue des membres du corps enseignant en matière politique, idéologique et religieuse... », « accroissement du pouvoir de contrôle des corps d'inspection... », « obligation de signalement des cas problématiques sous peine de sanctions à l'encontre des encadrants »... bref une mise au pas, une mise sous tutelle très forte !

Ce projet de l'extrême droite, régressif, dangereux à bien des égards est une machine à broyer tant les élèves que les enseignant-es. Il aggravera considérablement les inégalités et triera de plus en plus tôt les élèves qui se trouveront discriminé-es voire réprimé-es. Et, comme à l'habitude mais dans des proportions bien plus élevées, ce seront les jeunes des milieux populaires qui en seront les victimes.

Les dernières réformes projetées et celles en cours peuvent laisser à penser que ce programme serait déjà à l'œuvre.

L'uniforme, le « Choc des savoirs » avec les « groupes de besoin », le retour du redoublement, le DNB comme examen de passage pour les lycées, la création de « classe prépa-lycée », la labellisation des manuels scolaires, les injonctions pédagogiques, le conseil de discipline dès le 1^{er} degré, l'enseignement professionnel sous tutelle patronale, le SNU et le choc d'autorité... Ces mesures mises en place sont effectivement peu ou prou présentes dans le programme du Rassemblement National mais on ne peut renvoyer dos à dos le macronisme et le RN. Il nous faut mesurer la bascule dangereuse et destructrice qui s'opérerait avec une extrême droite à la manœuvre sur les questions d'Éducation.

Le système éducatif, les enseignant-es, la jeunesse de notre pays ont besoin d'un tout autre projet. Le SNEP et la FSU portent de nombreuses propositions et revendications. Ces exigences doivent être au cœur d'un nouveau projet politique, au cœur d'une nouvelle ambition porteuse d'espoir. Gageons que la dynamique qui se construit autour des législatives le permettra.

@ benoit.hubert@snepfusu.net

LA HONTE OU LA DÉRIVE !

A lors que de nombreux-ses enseignant-es d'EPS sont empêché-es de bien faire leur travail par manque d'installations ou de moyens, que le Choc des savoirs vient impacter les dispositifs sur le savoir-nager ou encore l'encadrement des APPN, dans l'Académie de Paris, tous-tes les professeur-es d'EPS ont reçu un appel de l'inspection à engager leurs classes dans le SNU via le dispositif des classes engagées. **La provocation bat son plein surtout à la lecture du paragraphe ci-dessous :**

« L'intégration du **séjour de cohésion du service national universel (SNU)** (...). Il donne aux jeunes des

possibilités d'actions et de rencontres hors des espaces scolaires. Il donne aux élèves l'opportunité de faire l'expérience de la cohésion, de vivre les valeurs de la République, d'acquiescer les connaissances et les réflexes utiles face aux risques et menaces, de découvrir des formes variées d'engagement. »

Ce qui est essentiel aujourd'hui pour lutter contre les inégalités, pour faire acquiescer à tous-tes les élèves une culture commune, travailler en coopération et/ou véhiculer les valeurs de la République, ce sont **des moyens pour l'École publique !**

@ coralie.benech@snepfusu.net



UN ESPACE DE CONQUÊTE DE NOUVEAUX DROITS DOIT S'OUVRIR !

La dissolution de l'Assemblée Nationale met en suspens un certain nombre de dossiers, remise des nouvelles réformes de l'assurance chômage et de la Fonction Publique ou celle sur le grand âge. Pour autant le gouvernement entend poursuivre d'autres réformes en cours comme celle de la FDE ou du choc des savoirs alors qu'un nouveau gouvernement est attendu à l'issue des élections législatives. Le SNEP avec la FSU exige l'arrêt de toutes les réformes en cours comme il l'a fait au CSA MEN ce mercredi 11 juin en y faisant une déclaration avant de quitter la séance.

Le choc provoqué par le vote massif pour l'extrême droite et l'annonce qui a suivi de la dissolution nécessitent une réponse rapide pour empêcher l'accession au pouvoir du Rassemblement national. C'est ce à quoi se sont attelés les partis de gauche en se rassemblant autour d'un « nouveau front populaire » et en construisant un « contrat de législature », sorte de programme commun.

Ce programme rendu public le 14 juin porte nombre de revendications de la FSU et du SNEP. Pour ne prendre que quelques exemples, on peut citer :

- L'augmentation de 10 % de la valeur du point d'indice
- L'abrogation du « choc des savoirs » pour redonner à l'École son rôle d'émancipation par les savoirs
- La réduction des effectifs de classe
- Plan de rattrapage pour les recrutements
- Le retour à l'objectif d'une retraite à 60 ans
- Abrogation du SNU pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire
- 4h d'EPS tout au long de la scolarité

- Création de 10 000 équipements sportifs
- L'augmentation du budget des sports pour le porter à 1 % du budget de l'État
- Le pass'sport à 150 euros avec éligibilité pour le sport scolaire
- Une grande loi pour le pouvoir d'achat et une grande loi santé

Par ailleurs de nombreuses propositions portent sur l'écologie, l'agriculture, les libertés publiques, la culture, le droit des femmes et des personnes LGBTQI, l'eau, le droit des travailleurs...

Ce programme ouvre des perspectives qui sont la marque de nos combats de ces dernières années

La période qui s'ouvre d'ici au 7 juillet, 2^{ème} tour des élections législatives, doit être pleinement occupée à populariser et partager ces propositions et nos revendications pour nos métiers, nos missions dans une société juste et solidaire qui mette l'humain et la planète au cœur de son projet. Le combat sera rude car ce



projet est aux antipodes des forces du capital. Nous sommes donc face à un défi qui nous est posé collectivement pour sortir du piège tendu par Macron et l'Extrême droite. Rien n'est inéluctable si chacune et chacun y contribue. **Le SNEP-FSU a décidé de prendre toute sa place dans ce processus et vous invite à voter et faire voter pour le programme du nouveau Front Populaire qui porte nos revendications.** Le chemin du progrès est possible dès lors qu'on ne s'en détourne pas et que nous avançons ensemble. **En avant les conquêtes sociales ! Rassemblez-vous !**

@ polo.lemonnier@snepfusu.net

JE NE PEUX PAS ALLER VOTER : JE FAIS UNE PROCURATION.

Le SNEP-FSU appelle à se mobiliser pour que les revendications de progrès, de justice sociale et environnementale et les valeurs que nous portons soient massivement traduites dans les urnes les 30 juin et 7 juillet prochains.

L'établissement d'une procuration permet de pallier l'éventuelle impossibilité d'aller voter.

Pour cela, récupérez auprès de votre mandataire son numéro d'électeur et sa date de naissance ou toutes ses données d'état civil et sa commune de vote et effectuez la démarche en ligne.

Ensuite, rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour faire vérifier votre identité.

Dans la période, ce geste citoyen revêt une importance toute particulière. Pour toute aide dans la démarche, contactez le SNEP-FSU départemental ou académique.

POUR FAIRE UNE PROCURATION
C'EST ICI

CHOC DES SAVOIRS, CONTINUER LA BATAILLE LOCALEMENT..

... car les groupes de niveau ce n'est pas négociable ni cette année ni dans les années à venir

Les mesures choc des savoirs entérinent une vision rétrograde de l'école en opérant un véritable tri social et scolaire des élèves. Dans les établissements il est nécessaire de poursuivre l'action en proposant des organisations alternatives et en votant en conseil d'administration (CA). En effet c'est le CA, et non le/la chef-fe d'établissement, qui « fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements[...] » (article R421-20 du Code de l'éducation). Ces articles de loi, prévalent sur la note de service du 15 mars

2024, qui prétend que « le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques ». Même si votre chef-fe d'établissement ne convoque pas de CA, il est possible de demander un CA extraordinaire à la demande de la moitié au moins des membres du CA. Continuer de convaincre les parents que les groupes de niveaux sont une aberration et nuisent à la progression de tous-tes les élèves reste aussi d'actualité.

Le choix d'alignement pour les enseignements en français et en mathématiques impacte directement l'EPS en désorganisant nos barrettes et en prenant des moyens sur nos dispositifs particuliers (savoir-nager,

APPN...). Voter et faire voter une autre organisation est une nécessité pour l'avenir de nos élèves. Les actions en CA de cette fin d'année seront déterminantes pour l'année à venir, mais aussi pour les suivantes.

@ coralie.benech@snepfusu.net

Article R421-20
du Code de
l'éducation



Note de service
du 15 mars 2024



MIXITÉ SOCIALE EN COLLÈGE : LE PROBLÈME DU PRIVÉ

La mixité sociale des établissements scolaires est un des éléments structurants de la politique de l'égalité dans l'Éducation. Si elle ne résout aucun problème en soi, elle est un point d'équilibre à trouver afin de sortir de la ghettoïsation des établissements des quartiers défavorisés notamment et de l'entre-soi existant dans les « beaux quartiers ». Évidemment, le poids du privé est déterminant là où il est fortement implanté. Nous revenons aujourd'hui sur cette question car la DEPP⁽¹⁾ vient de publier une note sur la question.

Si la ségrégation au sein du secteur public, comme du secteur privé, est en baisse, elle se creuse entre les secteurs privé et public.

Elle dépend des politiques éducatives menées, mais aussi des facteurs externes à l'institution, le logement par exemple.

L'étude montre que les collèges en REP+ sont les moins hétérogènes.

La dynamique

Si la ségrégation est stable (ce qui ne veut pas dire qu'elle serait à un bon niveau) sur le plan national, elle explose dans les zones urbaines.

Les écarts de composition sociale entre secteurs public et privé sont les plus forts «dans les départements du bassin parisien, du nord de la France, du sud méditerranéen et les départements et régions d'outre-mer» qui enregistrent «un fort degré d'inégalités économiques, ou un taux de pauvreté important».

En gros, les lieux de vie cumulent les handicaps. Plus les familles vivent dans des zones dans lesquelles il y a une plus grande concentration de pauvreté, de chômage, d'absence de services publics etc., moins l'établissement que fréquente leur enfant est socialement mixte.

C'est au niveau de la dynamique que les évolutions révèlent les problèmes. Ainsi, entre 1989 et aujourd'hui, la part des élèves issu-es du milieu social très fa-

vorisé a doublé dans les établissements privés. L'impact sur les collèges publics est évident.

Pour terminer, nous rappelons le mandat de la FSU (congrès 2019) : « La mixité sociale dans les établissements scolaires doit être au centre des débats dès lors qu'il s'agit de réduire les inégalités face à l'école, notamment dans les secteurs urbains. Toutes les pistes sont à examiner : révision de la sectorisation, réaménagements et ou délocalisation de certains établissements, offre de formation professionnelle, technologique et générale dans les établissements, lutte contre l'emprise de l'enseignement privé... »

@ andjelko.svrclin@snepfusu.net

(1) Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance et de l'EN.



RENTRÉE 2024 - MÉMO COORDO

Le respect de notre professionnalité et de nos missions passe aussi par celui des réglementations concernant nos services et nos conditions de travail.

Service des enseignant-es : hebdomadaire et maximal ! (décret 2014-940 du 20 août 2014 + circulaire du 29 avril 2015)

Agrégé-es = 14h+3h / Professeur-es, CE et Contractuel. les EPS = 17h+3h

En cas de complément de service : une heure de réduction de service est attribuée à tous-tes les enseignant-es affecté-es dans 2 établissements de localités différentes, ou dans 3 établissements différents de la même localité. Disposition applicable aux contractuel-les recruté-es à l'année et à temps complet.

Contractuel-es alternant-es : le service est de 6h + 3h. Le forfait AS étant indivisible, il est réalisé sur le 1^{er} trimestre. Le SNEP-FSU intervient pour une diminution de service d'enseignement avec un forfait AS à l'année.

Association Sportive : forfait indivisible 3h ! (décret 2014-460 du 07 mai 2014 + Note de Service du 21 mars 2016)

que je sois à temps complet/partiel, affecté-e à titre définitif dans un établissement, TZR en affectation à l'année (AFA), que j'exerce dans un ou plusieurs établissements. Le sport scolaire est partie intégrante de la mission d'enseignant-e d'éducation physique et sportive.

Indemnités : ce qui est exigible !

■ **Enseigner au moins 6h dans des classes de 1^{ère}, Terminale et CAP** (décret n° 2015-476 du 27 avril

2015) entraîne le versement d'une indemnité de sujétion annuelle fixée à 400€ (33.33€ mensuel).

- **Enseigner au moins 6h dans des classes/groupes à + de 35 élèves** (décret n° 2015-477 du 27 avril 2015) entraîne le versement d'une indemnité de sujétion annuelle de 1 250€ (104.16€ mensuel). L'effectif à considérer est celui des élèves présent-es au 15 octobre de l'année scolaire en cours.
- **Indemnité pour les personnels enseignants exerçant en SEGPA/EREA** (décret 2017-964 du 10 mai 2017) : revalorisée depuis le 01/09/2017, d'un montant de 1 765€, versée au prorata du service effectué dans ces classes (Cf. tableau ci-dessous)

	Professeur-es EPS/ Contractuel-les	Agrégé-es
Si j'enseigne 3h en SEGPA/EREA	264,75€	311,47€
Si j'enseigne 4 heures...	353€	415,29€
Si j'enseigne 6 heures...	529,5€	622,94€
Si j'enseigne 7 heures...	617,75€	726,76€
Si j'enseigne 8 heures...	706€	830,59€

IMP - coordination des APSA (**décret 2015-475 du 27 avril 2015 + circulaire 2015-958 du 29 avril 2015**)

2 taux en vigueur :

- Taux annuel 1 250 € dès lors qu'exercent dans l'établissement au moins 3 enseignant-es assurant au moins 50h de service hebdomadaire
- Taux annuel 2 500 €, si l'établissement compte plus de 4 enseignant-es d'EPS en équivalent temps plein

Dans les 2 cas, les forfaits AS sont inclus !

Une victoire récente sur laquelle il faut s'appuyer : dans son arrêt du 07/12/2023, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux précise que les HSA sont prises en compte pour déterminer le seuil à partir duquel le taux annuel de l'IMP « coordination des APSA » doit être porté à 2 500€.

Le SNEP-FSU appelle les établissements ayant moins de 50h à revendiquer, conformément à l'article 7, la reconnaissance de cette mission. De même pour les établissements de plus de 7 enseignant-es d'EPS, revendiquer l'augmentation de l'indemnité.

Coordination et décharge : conformément à l'article 3 du décret du 20/08/2014, la coordination des APSA peut faire l'objet d'une décharge de service (sur demande écrite au/à la recteur-riche).

PACTE : le dispositif est reconduit à la rentrée 2024, ce n'est en aucun cas un passage obligé. Le SNEP-FSU vous appelle à ne pas signer. La coordination des APSA en est exclue.

HSA : 2 HSA imposées, une mesure qui dégrade les conditions de travail et qui nuit à l'emploi !

La possibilité d'exemption pour raison de santé de cette « obligation » est prévue dans le décret 2014-940 du 20 août 2014 (alinéa III de l'art 4) ; il faut fournir un certificat médical du médecin traitant « contre-indiquant les HSA pour raison de santé ». Toutefois le/la chef-fe d'établissement peut demander à l'administration de faire convoquer l'enseignant-e pour avis du médecin du travail ou pour faire procéder à une expertise par un médecin agréé.

Temps partiel et HSA : **Le décret 2021-1236 du 12 octobre 2021** ouvre droit à l'octroi d'HSA pour les collègues exerçant à temps partiel. Mais aucune HSA ne peut leur être imposée tout comme aux bénéficiaires d'une décharge de service pour service partagé ou au titre de la coordination EPS ou de district UNSS.

L'éducation prioritaire

Dans tous les établissements REP+, existe une pondération de 1,1 sur toutes les heures d'enseignement hormis le forfait UNSS. Un-e Prof EPS effectuant 16h d'enseignement d'EPS + 3h d'AS percevra 0,6 HSA réparties comme suit : $16 \times 1,1 = 17,6$ soit 1,6H en plus. Le service est donc de 16h + 1,6h (pondération) + 3h d'AS soit 20,6 heures.

L'article 8 de la circulaire du 6 juin 2014 précise la conception de cette pondération : reconnaître la charge de travail

particulière qu'effectuent déjà les collègues dans ces établissements et donc de réduire leur temps de travail. En aucun cas le texte ne permet d'inscrire des heures en plus à l'emploi du temps des enseignant-es, ni d'imposer des réunions qui doivent rester à l'initiative des équipes.

Le SNEP-FSU, avec les autres syndicats FSU, revendique l'extension de cette pondération à l'ensemble des établissements difficiles.

Depuis 2022, le MEN a réévalué la prime REP+ de 1 000 euros en instaurant au sein de celle-ci une part modulable de 200€/360€/600€. Le total de l'indemnité REP+ fait donc 4 600, 4 760, 5 000 euros net.

Le SNEP-FSU demande l'abandon de cette part modulable, concurrentielle entre établissements et écoles, au profit d'un complément identique à la part fixe pour toutes et tous.

Emploi du temps : 6h par jour, un maximum !

Ne pas s'en laisser imposer plus !

Au-delà de 6h, les enseignant-es d'EPS sont légitimement fatigué-es du fait de la vigilance accrue qu'exige l'enseignement de l'EPS afin de garantir la sécurité des élèves pendant les séquences d'apprentissage et les déplacements.

Pour une EPS et un Sport Scolaire de qualité :

- **respect des horaires obligatoires :** pour chaque classe est attribuée une dotation comprenant son horaire EPS. Il en est de même pour les classes de SEGPA, les élèves n'ont pas vocation à être inclus dans les classes de collège pour l'EPS.
- **24 heures minimum entre 2 séances**
- **mercredi après-midi : il doit être libéré pour le sport scolaire, vigilance en Lycées et LP.**
- **installations sportives : 1 prof/ 1 classe/ 1 installation pour des conditions optimales d'enseignement**

APPN : connaître la **circulaire n°2017 du 19 avril 2017**, portant exigence de la sécurité des APPN dans le second degré. Le SNEP-FSU considère que le texte reste insuffisant sur les conditions d'encadrement. Néanmoins, il doit servir de point d'appui pour légitimer une demande écrite de travail en groupes réduits pour une EPS de qualité.

TZR : les collègues TZR sont des collègues titulaires comme les autres (!) mais plus souvent confronté-es à la déréglementation. Il faut être particulièrement vigilant-e, l'ensemble des éléments ci-dessus s'appliquent. Consulter le mémento TZR en ligne sur le site du SNEP-FSU

Contractuel-les : CDI ou CDD, les mêmes règles doivent s'appliquer

Le SNEP-FSU revendique le forfait AS dès lors que le BMP est équivalent à un mi-temps.

@ nathalie.bojko@snepfusu.net

(1) Les détails des circulaires, décrets, notes de service, sont consultables sur le site du SNEP-FSU

MUTATIONS INTER 2024 : BIENTÔT LE CLAP DE FIN !

A lors que nous sommes mi-juin, les décisions ministérielles concernant les recours Inter 2024 sont presque toutes arbitrées. La FSU 2nd degré était mandatée sur près de 700 recours, dont 88 pour le

SNEP. Cette nouvelle augmentation du nombre de recours déposés est bien le signe que d'une part des erreurs passent à travers les mailles du filet du fait de l'éviction du contrôle en amont des représentant-es du personnel dans les actes de gestion et, d'autre part, d'une faiblesse des recrutements pour pallier les besoins. Ces 82 recours assistés auront nécessité 4 réunions de travail avec la DGRH et de nombreux échanges mails. Le SNEP-FSU a obtenu 21 arbitrages positifs dont 6 affectations à titre définitifs, 8 affectations à titre provisoire, 4 annulations et 3 révisions. 5 situations concernant les DROM sont en attente car le ministère et le directeur général en ont fait un objet particulier, traité à part... Ce que le SNEP et la FSU ont fortement dénoncé. Beaucoup d'énergie déployée pour parvenir à ce résultat mais le SNEP, à chaque niveau, ne lâche rien pour la défense des droits des collègues. Nous pourrions bientôt dresser un bilan global du mouvement mais les premières ana-

lysent confortent l'urgence de prendre en compte nos propositions pour le droit à une mutation choisie.

Les phases Intra se déroulent encore dans certaines académies à l'écriture de ces lignes ; comme à l'Inter, il sera possible de déposer un recours sur une décision défavorable de l'administration. N'hésitez pas à faire valoir ce droit et à mandater le SNEP-FSU pour vous accompagner dans vos démarches.

Les négociations sur les futures lignes directrices de gestion mobilité devraient s'ouvrir d'ici à l'été, soyez assuré-es de tout l'engagement des représentant-es du SNEP-FSU pour porter nos propositions pour le droit à une mobilité choisie dans des délais raisonnables qui est un facteur essentiel pour l'attractivité du métier.

[@ polo.lemonnier@snepfsu.net](mailto:polo.lemonnier@snepfsu.net)



SANTÉ : SE RÉAPPROPRIER NOTRE MÉTIER

Les enjeux autour de la santé des travailleurs-euses sont historiquement constitutifs du mouvement syndical. Les différentes luttes de ce champ ont abouti à la reconnaissance des maladies professionnelles, des accidents de service, de leurs réparations, à la création d'une branche spécifique de la sécurité sociale à la réglementation de la médecine de prévention et à la création d'une branche spécifique de la sécurité sociale, sécurité sociale outil commun de la démocratie.

Mais la notion de santé doit dépasser les seules dimensions hygiénistes, comme le propose Georges Canguilhem en déclarant : « Je me porte bien pour 3 raisons. D'une part, quand je porte la responsabilité de mes actes. D'autre part, lorsque j'apporte des "choses" à l'existence. Enfin, lorsque je peux créer entre les "choses" des liens qui ne leur viendraient pas sans moi ». Cette définition de la santé, transposée au travail, induit d'interroger le lien au travail et l'organisation du travail elle-même à partir de l'analyse du travail réel, dimension centrale du « travail bien fait » au sens où l'entend Yves Clot.

Cependant, les politiques de management néolibérales par

une logique individualisante et gestionnaire des risques nous ont « confisqué » la possibilité d'échanger collectivement sur nos conditions de travail, le sens de notre métier et l'organisation du travail.

Il s'agit désormais de se réapproprier ces problématiques, dans les établissements du cours d'EPS au conseil d'administration, pour exiger de notre institution les moyens d'effectuer un travail de qualité dans l'intérêt général.

Pour notre profession, cela passe d'abord par la mise en évidence de la spécificité de l'exercice du métier d'enseignant-e d'EPS pour ensuite chercher les ressources, afin d'identifier les conditions nécessaires à la bonne réalisation du travail en fonction des temps du travail et du temps au travail.

C'est dans cette logique que le SNEP-FSU s'inscrit en interpellant nos ministères de tutelle sur les problématiques de l'usure professionnelle et de l'aménagement des fins de carrière des enseignant-es d'EPS et des professeur-es de sport.

[@ sebastien.beorchia@snepfsu.net](mailto:sebastien.beorchia@snepfsu.net)

UNSS, UNE CRISE QUI DURE

Depuis la mise au grand jour du déficit de 12.3M€, 3 réunions de crise ont été organisées. Les revendications du SNEP-FSU ont toujours été claires : maîtriser le budget pour permettre la plus grande activité possible des licencié-es. À chaque réunion nous sommes revenus sur l'accord transport, les prestataires extérieurs, les rémunérations particulièrement à la direction nationale, la recherche de nouveaux partenariats, le non-remplacement de directeurs nationaux adjoints en charge des questions sportives à la prochaine rentrée.

Les réponses de la direction nationale (DN UNSS) ont toujours été les mêmes : soit pas de réponse, soit envoyées partiellement après plusieurs rappels de notre part. Elle nous demande de lui faire confiance et d'attendre les effets de tout ce qu'elle a mis en place. **NON, nous ne lui faisons pas confiance !**

Le CA UNSS du 23 mai a été une vraie mascarade (voir notre site). **L'équilibre du projet de budget présenté au CA UNSS du 23 mai repose sur une augmentation des recettes licences (+ 20 %) et sur la baisse des crédits liés à l'activité sportive (-16.2 %).** Pendant ce temps, les autres lignes de dépenses poursuivent leur courbe ascendante !

Pour le SNEP-FSU, les AS et les familles n'ont pas à absorber à elles seules le coût de l'inflation. Le ministère aurait dû doubler sa subvention comme nous le demandons depuis plus de 2 ans. L'agence Nationale du Sport n'aurait pas dû baisser sa subvention en cette année des JOP. Et surtout, la DN UNSS doit cesser de dépenser à tour de bras et revenir à une gestion répondant à sa mission de Service public. La priorité doit être donnée aux rencontres destinées aux élèves, objectif premier de l'UNSS.

Le SNEP-FSU et les élu-es des AS ont exigé de la DN UNSS qu'elle revoie sa copie pour le CA UNSS du 21 juin et à l'AG UNSS repoussée au 5 juillet.

Ne pas attendre pour agir !

Les réunions UNSS de fin d'année doivent être l'occasion de dénoncer la politique menée par la DN UNSS. Nous invitons les collègues à :

- Adresser un carton rouge à la DN UNSS et au Ministère de l'EN pour exiger des changements immédiats à la politique menée.
- Déclarer leur opposition à l'augmentation des licences et à la réduction des sommes dédiées aux activités sportives (courrier, rédigé et signé par les membres présents, à adresser au service départemental UNSS pour qu'il soit transmis à la DN UNSS).

@ nathalie.francois@snepfusu.net



UNE CLASSE EXCEPTIONNELLE POUR TOUTES ET TOUS : UNE LUTTE À FAIRE VIVRE !

Le ministère vient de nous informer des ratios de promotion à la classe exceptionnelle ainsi que des contingents pour les années 2024, 2025 et 2026.

Nous prenons avec une grande mesure les annonces pour les années prochaines tant le contexte est instable et que ce qui est publié aujourd'hui pourra être modifié demain.

Alors que la classe exceptionnelle allait être complètement bouchée, le SNEP et la FSU ont obtenu un fonctionnement avec un ratio qui assure à la profession des promotions chaque année.

Pour le SNEP-FSU, ce ratio n'est pas à la hauteur de la nécessaire reconnaissance du travail de la profession et de ses attentes.

Pour autant, les contingents sont en hausse de 40 pour les professeur-es d'EPS et de 110 pour les professeur-es agrégé-es, soit 637 promotions possibles pour les Profs EPS et 1 774 pour les agrégé-es.

Les personnels seront évalués par les chef-fes d'établissements et les IPR (ou le/la seul-e chef-fe de service pour le supérieur ou les détaché-es) selon trois niveaux d'avis (Très favorable, Favorable, Défavorable). Ensuite, au sein de chaque groupe d'avis, les départages se feront tout d'abord à l'ancienneté de corps, puis l'ancienneté de grade, l'échelon (pour

les seul-es Profs EPS) et l'ancienneté dans l'échelon.

Si les évaluateur-ices et les rectorats jouent le jeu de la carrière, le ratio annoncé par le ministère doit permettre à toute la profession d'atteindre le dernier indice de la classe exceptionnelle. Tout autre résultat ne serait que la conséquence de politiques du ministère, de rectorats qui joueraient la concurrence entre personnels au détriment de l'ensemble de la profession.

Rappelons que nous avons obtenu l'accès à la hors échelle lettre A (indices 895, 930, 977) pour toutes celles et ceux qui dépassent les 3 ans dans le 4e échelon de la classe exceptionnelle des professeur-es d'EPS.

	Contingents 2023	Contingents 2024
Profs EPS	597	637
Agrégé-es	1 664	1 774

Le SNEP-FSU et ses militant-es continueront de se battre pour obtenir le meilleur ratio possible, mais également pour que tous les personnels puissent accéder au dernier indice de la classe exceptionnelle dans le cadre du ratio obtenu.

@ benoit.chaisy@snepfusu.net

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉCOLE

DES ATTAQUES FRONTALES CONTRE LE SERVICE PUBLIC NATIONAL

1. Réforme de la Formation des Enseignant-es (FDE) : un projet inapplicable et très dangereux, notamment pour l'EPS



Au-delà d'une méthode et d'un calendrier délirant et méprisant, sans aucun moyen, les grandes lignes de la réforme se dévoilent : concours (sauf agrégation) dans l'année de L3, mais 2 concours pour 2025 et 2026 (en L3 et en M2), création d'une licence spécifique pour les professeur-es des écoles, formation de deux ans après concours.

Sur le fond, le SNEP-FSU continue de dénoncer les nombreux problèmes et impensés : contenus de formation envisagés dont la place des APSA, adossement à la recherche invisible,

statut de l'étudiant-e après concours (échec ou pas et entourloupe pour les lauréat-es sur le statut et rémunération des M1), maillage territorial, organisation, pilotage... jusqu'à la nature de la structure de formation elle-même (avenir INSPE et personnels ?) qui met en danger la dimension universitaire de la formation. Le MESR obéit au MEN.

Face au mépris et à l'amateurisme du ministère, le SNEP-FSU refuse la réforme et exige que le gouvernement retire sa copie et engage d'urgence un travail de fond, avec les acteurs et actrices concerné-es, pour une FDE à l'université de haut niveau.

Au vu du contexte politique, le SNEP-FSU appelle collectivement les collègues à ne pas devancer l'opérationnalisation d'une réforme pour laquelle nous ne disposons toujours d'aucun texte stabilisé.

2. Faire échec à l'Acte II de l'autonomie

Dans le cadre de l'autonomie acte II, le ministère a lancé une « expérimentation » dans 9 établissements « volontaires », qui doivent choisir plusieurs actions parmi « 23 marges » à mettre en œuvre en vue d'une généralisation à l'été 2025.



La ministre a choisi 9 établissements pilotes à la rentrée 2024 qui expérimenteraient possiblement ou partiellement, 23 items « marges ». **Items qui peuvent être entre autres « dixit » :**

- « Supprimer des règles spécifiques qui régissent le fonctionnement des écoles, des instituts ainsi que des services communs »
- « Supprimer la mention législative des services communs »
- « La déconcentration des ESAS pendant la durée de leur affectation ; lever la référence aux 384 h. »

Ces 23 marges légitiment l'explosion de tout cadre national réglementaire et législatif (code de l'éducation), de nos statuts et missions dans le cadre d'un service public national de l'ESR.

Le SNEP-FSU avec d'autres appelle à stopper ces projets. Le nouveau contexte politique, lié au choix du président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale, ouvre une opportunité pour cela si une majorité politique favorable aux renforcements des services publics, à leurs missions, leurs agent-es et la fin de l'austérité budgétaire se dégage lors des élections du 30 juin et 7 juillet 2024.

Travaillons-y tous-tes ensemble, dès maintenant et le plus largement possible !

@ pascal.anger@snefsu.net

POUR L'EMPLOI DES JEUNES, POUR L'EPS DE DEMAIN, FAISONS SIGNER EN MASSE LA PÉTITION !

Le SNEP-FSU a lancé un marathon de signatures pendant les oraux du CAPEPS externe (du 2 au 20 juin). Au CREPS de Vichy, les candidat-es signent massivement la pétition pour exiger une liste complémentaire au CAPEPS. L'an passé 10 postes de plus ont été obtenus, il faut amplifier.

En solidarité, pour l'emploi des jeunes en STAPS et pour qu'il y ait plus d'en-

seignant-es d'EPS recruté-es, nous appelons toute la profession, les étudiant-es STAPS à signer et faire signer la pétition massivement dans leur entourage.

Avec près de 25 000 signatures, cette pétition va commencer à peser. Emparons-nous-en pour développer la pratique sportive du plus grand nombre dès l'école.

@ alain.decarlo@snefsu.net



EFFET JOP : QUEL ACCUEIL DANS LES CLUBS À LA RENTRÉE ?

Après les jeux, on constate généralement une hausse des demandes d'inscriptions dans les clubs. L'ampleur de cet « effet JO(P) » varie selon les disciplines et les territoires, en fonction de plusieurs paramètres. Pour tirer collectivement le plus grand profit de l'héritage des Jeux, le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques annonce un plan d'anticipation de la rentrée sportive 2024. Mais que met-il réellement en place ?

Dans sa communication, le ministère met en avant les capacités d'accueil nouvelles et mobilisables dès la rentrée prochaine dans les équipements sportifs financés par l'État depuis 2017, se basant sur un calcul théorique de l'Agence

Nationale du Sport, où la création d'un nouvel équipement équivaldrait 100 % de nouveaux-elles pratiquant-es, tandis qu'une rénovation générerait 20 % de pratiquant-es supplémentaires. Selon cette estimation, l'objectif « + 3 millions de sportif-ves » serait atteint sur le quinquennat !

Et pour aider les clubs à mieux accueillir l'afflux d'adhérent-es à la rentrée, le ministère annonce un plan d'actions « ouvrons grand les clubs ». Celui-ci consiste à faire un courrier aux maires et une instruction ministérielle pour déverrouiller la mutualisation des équipements sportifs scolaires, accélérer le déploiement du plan « 5 000 terrains de sport », et valoriser le bénévolat, le volontariat en service civique et le métier d'éducateur

sportif. Encore des campagnes de communication, mais aucun travail de fond pour aider les acteurs de terrain à se préparer !

Pour le SNEP-FSU, les clubs sportifs auraient mérité un accompagnement dans la proximité, pendant l'année, comme auraient pu le faire les personnels J&S en services déconcentrés, dans les établissements du sport, ou exerçant auprès des fédérations sportives, si leur expertise et leurs moyens (crédits) d'intervention avaient été mobilisés par le ministère à cet effet en 2024. L'effet JOP aurait dû et pu être anticipé. Quel gâchis !

@ gwenaelle.natter@snepfusu.net

JOP 2024 : ANALYSE DU SNEP-FSU

A quelques semaines des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le SNEP-FSU a décidé de porter un regard sur l'organisation de ces jeux. Les JOP continuent à être une fenêtre sur l'excellence selon les codes sportifs de la performance sportive au plan planétaire. Il s'agit d'observer ce qui se fait de plus efficace techniquement et technologiquement dans la culture sportive large. Compte tenu de l'importance de celle-ci pour l'enseignement de l'EPS, mais aussi de la place qu'occupent les JOP dans le quotidien des personnels Jeunesse et Sports, il nous a semblé indispensable d'y porter un regard critique et lucide.

Depuis le congrès en décembre 2021, et notamment tout au long de cette année scolaire, le SNEP-FSU a porté (et ce n'est pas terminé !) un certain nombre de revendications, en exigeant que les paroles présidentielles et ministérielles se traduisent par des actes dignes d'un vrai héritage JOP. Les 4 heures d'EPS sont

la mesure phare de cette campagne #EPS2024. Nous l'avons déjà dit, la revendication sur l'augmentation des horaires est accompagnée des revendications plus spécifiques à certains dossiers indispensables à l'enseignement de l'EPS (équipements, recrutements...).

De plus, il se trouve que de nombreux domaines de la vie sociale, économique et politique sont affectés par l'organisation des « jeux ». Nous en avons examiné un certain nombre et avons porté un regard qui se veut lucide et critique. Nous livrons le résultat dans un texte qui n'est pas exhaustif mais qui en affirme les grandes lignes.

@ andjelko.svrclin@snepfusu.net

LIRE
LA SUITE
C'EST ICI



ISRAËL AUX JOP DE PARIS :

LE SNEP-FSU REFUSE LE
« DEUX POIDS, DEUX MESURES » !

Le droit international, les résolutions de l'ONU, la charte Olympique doivent être respectés.

Depuis 9 mois, le massacre mené par le gouvernement Israélien à Gaza se poursuit, confinant à un génocide comme le reconnaît la Cour Pénale Internationale.

Le SNEP-FSU, fort de ses valeurs démocratiques, de justice, de pacifisme demande au CIO que les pays qui sont en conflit avec la Charte Olympique subissent les mêmes sanctions.

Le SNEP-FSU porte cette demande auprès de ses partenaires pour travailler à une expression commune.

@ polo.lemonnier@snepfusu.net

LIRE
LA SUITE
C'EST ICI



On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant